



C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 16 JANVIER 2025

Procès-Verbal N°22

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory (Excusé).

PRESIDENT : DALMON André.

PRESENTS : REYNES Roger, SILVESTRE Bernard, COUFFIGNAL Francis.

ASSISTE : VAN BASTOLAER RAVEINO Nicolas (Assistant administratif).

La réunion est ouverte par le Président à 9h00

Départementale 1 (VOLKSWAGEN)

- Le match **ST GENIEZ D'OLT 1 – BAS ROUERGUE 1** est maintenu au samedi 25 janvier 2025 à 20h00 (refus de Bas Rouergue de jouer le vendredi).

Départementale 2 (Florian SALABERT)

- Le match **REQUISTA US 2 – MOYRAZES 1** prévu initialement le samedi 22 février 2025 à 20h00 se jouera le vendredi 21 février 2025 à 21h00 (accepté par Moyrazès).
- Le match **PAYS ALZUREEN 1 - MOYRAZES 1** prévu initialement le dimanche 26 janvier 2025 à 15h00 se jouera le même jour à 13h00 (accepté par Moyrazès).
- Le match **FOOT SUD LOZERE 1 – SALLES CURAN ENT. 1** prévu initialement le dimanche 23 février 2025 à 15h00 se jouera le vendredi 21 février 2025 à 20h30 (accepté par Salles Curan).

Départementale 3 (François ARNAUD Traiteur)

- Le match **AUBRAC 98 1 – BOZOULS AO 1** reprogrammé le dimanche 19 janvier 2025 à 15h00 est inversé le match aller aura lieu le samedi 18 janvier 2025 à 20h00 sur le stade municipal de Bozouls, le match retour aura lieu le samedi 3 mai 2025 à 20h00 (accord entre les deux clubs).

Départementale 4 (U EXPRESS RIGNAC)

- Le match **LE BUISSON ESC 3 – RIMEIZE 1** reprogrammé le dimanche 19 janvier 2025 à 15h00 se jouera le même jour à 13h00 (accord entre les deux clubs).
- Le match **ST GENIEZ 2 – ESPOIR FOOT 88 3** prévu initialement le samedi 8 février 2025 à 21h00 se jouera le même jour à 20h00 (accepté par EFC 88).

Départementale 5 (POINT VERT)

- Le match **CAMPAGNAC 1 – OL MONT AIGOUAL 2 prévu** initialement le samedi 8 février 2025 à 20h00 se jouera le dimanche 9 février 2025 à 15h00 (accepté par Mont Aigoual).
- Le match **FOISSAC 2 – CASTANET 1 prévu** initialement le samedi 25 janvier 2025 à 19h30 se jouera le vendredi 24 janvier 2025 à 21h00 (demande de Castanet accepté par Foissac).
- Le match **MAHORAIS ASC 2 – GAGES FC 1 prévu** initialement le dimanche 26 janvier 2025 à 15h00 se jouera le même jour à 13H00 sur le terrain d’Agnac (En raison de l’occupation du terrain par l’équipe 1 à 15h00).

COUPE DE L’AVEYRON GROUPAMA

- Le match **MILLAU SO 1 – VILLECOMTAL/MOURET 1** du samedi 18 janvier 2025 à 19h00 se jouera sur le terrain de la Maladrerie.
- Le match **ST GENIEZ 1 – JS LEVEZOU 1** prévu initialement le samedi 18 janvier 2025 à 20h00 se jouera le même jour à 19h00 (accord entre les deux clubs).

COUPE DES RESERVES BRALEY

- Le match **ESPALION US 2 – PAYS ALZUREEN 2** prévu initialement le dimanche 19 janvier 2025 à 14h30 se jouera le samedi 18 janvier 2025 à 19H30 (accord des deux clubs).

MATCHS REPORTEES : CHAMPIONNAT

- La journée de Championnat non jouée le week end du 11 et 12 janvier 2025 en raison des intempéries est reportée au week end du 1^{er} et 2 février 2025.
- Les matchs que la CDGCS avait reprogrammé le week end du 1^{er} et 2 février 2025 sont reportés à une date ultérieure.

HOMOLOGATION DE LA DECISION DE LA COMMISSION DES LITIGES ET

DISCIPLINES DU 19 décembre 2024.

- **Dossier Litige n° 3 du 19 décembre 2024**

Match n° 28535716 : **COSTECALDE LESTRADE 2 – SOURCES DE L’AVEYRON 3** du 13 décembre 2024, Championnat D4 U Expres Rignac, Poule C

La CDGCS homologue la décision de la commission des litiges et disciplines : Match perdu par pénalité (-1pt) à COSTECALDE LESTRADE 2 trois à zéro (3 à 0) pour en reporter le bénéfice au club de SOURCES DE L’AVEYRON.

HOMOLOGATION DE LA DECISION DE LA COMMISSION DES LITIGES ET

DISCIPLINES DU 5 décembre 2024.

- **Dossier disciplinaire n° 42 du 14 octobre 2024**

Match n° 29561183 : **GAGES FC 1 – ASC MAHORAIS 2** du 13 octobre 2024, Championnat D5 Point Vert, Poule B

La CDGCS homologue la décision de la commission des litiges et disciplines : Match perdu par pénalité (-1pt) aux

deux clubs : GAGES FC 1 et à ASC MAHORAIS 2.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 23 janvier 2025 à 9 heures.

La réunion est clôturée à 11h00.

Le Secrétaire de Séance,

F. COUFFIGNAL



Le Président,

A. DALMON

